

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 04 avril 2017

Délibération n° 2017/47

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Christian Lannoy de la commune d'Ahun, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – AUCOUTURIER – CONCHON - et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD.

Les suppléants : MM. LEGRAND – PICOURET – TRUFFINET – DOUMY et Mmes DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – THOMAS – OCTOBRE – CHENEVEZ – GRIZON.

**Etaient excusés :**

MM. CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – COLON – NOUAILLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LALANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAILLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER, Mme LAPORTE a donné procuration à M. TRUNDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	55	60		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul

45	-	15	-	-
----	---	----	---	---

Abstentions : M. PACAUD, Mme LAURENT, M. LAGRANGE, M. SIMON-CHAUTEMPS, Mme HYLAIRES, M. SARTY, M. DEPATUREAUX, M. LEHERICY, M. ESCOUBEYROU, M. TRUNDE, M. JUILLET, M. GRENOUILLET.

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DU HALL POLYVALENT ROUCHON-MAZERAT A BOURGANEUF**

Vu la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage signée entre le SDEC et l'ex Communauté de communes de Bourganeuf-Royère de Vassivière relative aux installations d'éclairage public aux abords du hall polyvalent à Bourganeuf

Vu les termes de cette convention, selon lesquels le SDEC réalise gracieusement pour le compte de la Communauté de communes les études techniques et financières, les dossiers de demandes de financements ainsi que la consultation d'entreprises ;

Vu le plan de financement adopté en date du 20 décembre 2016 par le Conseil communautaire ;

Vu la consultation lancée par le SDEC en janvier 2017 et allotie de la manière suivante :

- lot n°1 : câblage électrique ;
- lot n°2 : fourniture et pose de 14 candélabres (hors massifs réalisés par une autre entreprise dans le cadre des travaux d'aménagement des abords) : 8 de 8 m de hauteur et 6 de 10 m de hauteur (équipés de projecteurs).

Considérant l'analyse des offres avec proposition de choix fournie par le SDEC ;

→ Le Conseil communautaire attribue le marché selon les modalités suivantes :

-Lot n°1 : entreprise CARRE pour un montant de 3 770,30 € HT.

-Lot n°2 : entreprise ALLEZ pour un montant de 34 769,91 € HT.

Soit un total de marché de : 38 540,21 € HT.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

